

Vue

du Pont

Janvier 2012

Buon Anno

Meilleurs vœux 2012 !

Comment sont calculés les impôts locaux ?



Timothé, 9 ans

Kévin, 9 ans



Bonne Année

Arthur, 7 ans et demi



Happy new year



Les trois dessins des lauréats du concours de dessin "Dessine ta ville !" organisé par la municipalité.

SOLIDARITÉ et LIEN SOCIAL : PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRES

- » Mot du maire p 2
- » Actualité municipale p 3
- » Vie économique p 7
- » Intercommunalité p 8
- » Enfance et jeunesse p 10
- » Social p 11
- » Seniors p 12
- » Santé publique p 12
- » Culture et animation p 13
- » Sports et loisirs p 15
- » Divers p 18
- » Libre expression p 18
- » Info mairie p 19
- » Agenda janvier p 20

Les informations destinées à être publiées dans ce magazine d'information doivent impérativement être déposées en mairie ou envoyées par e-mail avant le 2 du mois précédent.

Contact :
communication@mairie-pontsaintmartin.fr

Plus que jamais, chacune et chacun des Martipontains doit avoir à cœur d'entretenir, de créer s'il le faut, dans son quartier, dans son village, toutes les conditions de convivialité, d'entraide, de solidarité, de relations inter-âges, afin qu'il soit agréable pour tous de vivre ensemble, à Pont Saint Martin.

Pour les aînés, des associations comme le Joyeux Saint Martin, le CCAS, la Roselière, Pause-café, les services publics comme le CLIC (guichet unique à votre disposition pour vous renseigner sur tous les services concernant les plus de 60 ans), travaillent chacun à faciliter la vie des aînés, en les renseignant, en simplifiant les démarches administratives parfois bien compliquées, en proposant des sorties, des animations afin d'agrémenter le quotidien de toutes et de tous, y compris de celles et ceux qui ont peu de moyens. Côté jeunesse, les associations de parents, les enseignants, les éducateurs, l'ensemble des personnels des structures communales dédiées à l'enfance et à la jeunesse, les parents bénévoles qui ont aidé 6 enfants en 2011 via l'aide aux devoirs contribuent, à côté des parents directement concernés, à aider nos jeunes à trouver toute leur place dans la vie.



Pour tous, le rôle des associations, qu'elles soient culturelles, sportives, sociales, liées à la santé ou au service à la personne comme le portage de repas à domicile ou de soins infirmiers, est évidemment important pour l'intégration, le maintien à domicile, les rencontres et l'épanouissement personnel qu'elles permettent, ou l'apprentissage et le respect des règles qu'elles exigent.

Vos élus accompagnent et encouragent la complémentarité de toutes ces structures au service de la collectivité, en soutenant de diverses façons leurs objectifs et leurs actions.

Je voudrais dire toute ma reconnaissance et mon soutien, comme ceux de vos élus, à toutes celles et ceux qui contribuent par leur action, leur dynamisme, leur disponibilité, à créer et entretenir ce lien social sans lequel la vie n'aurait pas de saveur.

En cette période de vœux, je pense fortement aux 200 demandeurs d'emplois locaux, et à celles et ceux qui vivent des moments de solitude, de souffrance liés à la maladie ou à la séparation. La solidarité entre tous les Martipontains est plus que jamais nécessaire. Les services municipaux et vos élus sont, bien sûr, à votre service.

À tous, je donne rendez-vous pour l'échange de vœux, lors de la cérémonie conviviale proposée par vos élus vendredi 6 janvier, à 19h30, salle Gatien.

Bonne année 2012 à chacune et à chacun de vous !

**Yves François,
Maire de Pont Saint Martin**

Magazine municipal d'information
Tirage : 2 800 exemplaires
Mairie : 02 40 26 80 23
Courrier électronique :
contact@mairie-pontsaintmartin.fr
Directeur de la publication : Yves François
Conseillère déléguée à l'information : Christine Buteau
Rédaction : commission communication-information

Création et impression :
Editions Offset 5 Nantes : 02 40 26 59 56
Dans une démarche environnementale, ce bulletin a été
imprimé sur papier recyclé et en encres végétales.



LES CONSEILS MUNICIPAUX EN BREF...

(les compte rendus complets sont consultables en mairie ou sur le site internet de la mairie : www.mairie-pontsaintmartin.fr)

• Séance du 11 novembre

Les élus ont approuvé l'acquisition de deux parcelles (3 549 m² et 959 m²) ainsi qu'un bâtiment industriel de 1 671 m² situé au 2 rue de la Métallurgie dans la zone de la Nivardière pour un coût de 610 000 €. Cette acquisition a pour objectif d'apporter une réponse globale, sur un site unique, aux besoins des services techniques dont l'effectif a progressé, afin d'avoir l'espace nécessaire pour aménager les vestiaires, sanitaires, bureaux et espaces communs, les surfaces utiles pour les ateliers de réparation, les espaces



pour les machines, véhicules et le stockage. De plus, dans le cadre de la rénovation du centre bourg, une partie du terrain actuel des services techniques, accueillant les véhicules et le stockage, a été intégrée aux espaces extérieurs du projet de logements sociaux et de médiathèque/pôle associatif, permettant de créer un cheminement piétonnier sécurisé entre la rue de Nantes et la rue des Sports : les entrées et sorties de véhicules ou livraisons auraient pu, à terme, poser des problèmes de sécurisation d'un secteur très fréquenté par les enfants.

Des travaux seront nécessaires pour adapter le bâtiment acquis aux exigences fonctionnelles des services techniques. Ils ont été évalués à 250 000 € HT.

Des subventions seront sollicitées auprès du conseil général : 103 769 € pour l'acquisition et 76 950 € pour les travaux.

• Séance du 17 novembre

Taxe d'aménagement communale

Suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée en décembre 2010, la taxe d'aménagement vient se substituer aux différentes taxes locales d'urbanisme. Elle sera effective à partir de mars 2012 et est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le taux d'imposition communal

peut être compris dans une fourchette allant de 1 à 5 % : le taux de 4 % a été adopté pour la commune, correspondant aux recettes financières attendues équivalentes à celles des taxes précédentes.

Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles

Cette taxe sur les cessions à titre onéreux a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation. Son taux est fixé à 10 % et est calculé sur un montant égal au deux tiers du prix de cession du terrain défini par le code général des impôts.

Tarifs communaux 2012

Les tarifs (location de salles, concessions et caveaux au cimetière, droit de place au marché, frais de capture en cas de divagation d'animaux...) ont été augmentés de 2 %, ce qui correspond à l'augmentation des prix à la consommation. Pour répondre à la demande, un forfait ménage et de nouveaux tarifs ont été instaurés pour les locations de la salle des fêtes et de la salle Saint Martin (location possible du vendredi 17h au dimanche 10h). Les conventions d'occupation des salles ont également été réactualisées.

Logements de secours et logements sociaux

Deux logements de secours sont prévus dans le cadre de l'opération de construction de logements locatifs sociaux dans le centre bourg : afin d'assurer la gestion de leur occupation, la commune signera une convention avec l'association Trajet, spécialisée dans le domaine du relogement avec un accompagnement individualisé.

La commune accordera sa garantie d'emprunt aux prêts contractés par Atlantique Habitations, en vue de réaliser les 12 logements locatifs sociaux de la résidence Les Capucines, située rue des Ecoles et rue de Nantes.



DOSSIER : VOS IMPÔTS LOCAUX 2011

Particuliers ou entreprises, locataires ou propriétaires, les impôts locaux nous concernent tous. Ils sont perçus par la commune et les autres collectivités locales pour financer le service public. Voici quelques points de repère.



>> QUI EST CONCERNÉ PAR LES IMPÔTS LOCAUX ?

Il existe 5 impôts locaux directs calculés par les services fiscaux de l'État et prélevés par le Trésor Public. Ils sont redistribués aux quatre collectivités locales qui nous concernent : la commune, la Communauté de communes de Grand Lieu, le département de la Loire-Atlantique et la région des Pays de la Loire.

>> COMMENT SONT CALCULÉS LES IMPÔTS LOCAUX ?

Le calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le foncier bâti repose sur une base commune : la valeur locative cadastrale du logement (maison ou appartement) et le taux d'imposition de la commune. La valeur locative cadastrale est déterminée par les services fiscaux, selon des critères simples (mais très anciens puisqu'ils datent de plus de trente ans...) : la surface, le confort général et la situation géographique de votre logement. La valeur locative est actualisée et majorée forfaitairement tous les ans par la loi de finances. En 2011, cette majoration forfaitaire des valeurs locatives a été fixée à + 2% par l'Etat dans le cadre de la loi de finances pour 2011.

Attention donc à ne pas tirer des conclusions hâtives en comparant les seuls taux des communes : ce n'est pas

parce que les taux communaux et intercommunaux sont élevés que les contribuables auront la facture la plus importante. Les taux communaux ne sont pas la seule variable. Il faut donc tenir compte de la valeur locative. Or, non seulement, on l'a vu, celle-ci se fonde sur des paramètres obsolètes, mais elle peut varier fortement d'une commune à l'autre, et même entre quartiers d'une même ville, sans qu'elle corresponde à la réalité du quartier. Les services fiscaux confirment que les bases pour Pont Saint Martin, à savoir les valeurs locatives, sont basses comparativement à des communes proches ou moins proches.

Il serait plus que temps que les gouvernements se penchent sérieusement sur la réforme des valeurs locatives pour apporter plus de logique et de réalité.

>> LA TAXE D'HABITATION

La taxe d'habitation est due par toute personne habitant un logement au 1^{er} janvier de l'année d'imposition sur la commune de Pont Saint Martin.

Abattements : personnes à charge, revenus modestes et personnes handicapées ou invalides.

Le taux d'imposition : il s'applique à la valeur locative de votre logement, une fois déduits les abattements auxquels vous avez droit. Le montant de l'impôt peut être plafonné en fonction des revenus.

>> LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI

La taxe sur le foncier bâti est due par toute personne propriétaire d'un logement au 1^{er} janvier de l'année d'imposition sur la commune.

Exemple de calcul : valeur locative x taux d'actualisation (4,77 % en 2011) x 50% = revenu cadastral
Revenu cadastral x taux d'imposition de Pont Saint Martin (29,31 %) = taxe foncière bâtie

>> LA TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI

La taxe sur le foncier non bâti est due par toute personne propriétaire d'un terrain nu sur la commune de Pont Saint Martin au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Le calcul de cette taxe repose également sur une valeur locative cadastrale qui résulte d'un tarif établi pour chaque commune selon la nature de la culture ou de propriété.

>> VOUS VOULEZ SOLLICITER UN DÉGRÈVEMENT DE VOTRE TAXE D'HABITATION ?

Les services fiscaux vous demanderont :

- le livret de famille
- la feuille d'impôt sur le revenu de l'année 2011 pour les personnes n'habitant pas Pont Saint Martin en 2011
- les trois derniers bulletins de salaire ou relevés Assedic, ou versements des retraites de l'ensemble des personnes vivant au foyer
- l'avis de la CAF (le dernier reçu)
- la notification des bourses d'études
- le bail et quittance de loyer
- les justificatifs de remboursement d'emprunts à la construction
- les justificatifs de crédits
- les relevés bancaires ou CCP des trois derniers mois
- la copie de la carte grise du ou des véhicules possédés

--- LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS ---

> **La construction d'un garage, d'une véranda, d'une piscine ou d'une terrasse peut-elle entraîner une augmentation de la taxe d'habitation?**

Oui, toute addition de construction entraîne une augmentation de la valeur locative taxable. La construction doit être fixée au sol à perpétuelle demeure de telle façon qu'il soit impossible de la déplacer sans la démolir. Toutefois, les augmentations de la valeur locative peuvent n'avoir aucune influence sur la taxe d'habitation si celle-ci est plafonnée.

> **Un de mes enfants n'habite plus avec moi. Ma taxe d'habitation va-t-elle augmenter?**

Oui, votre taxe d'habitation étant liée à votre impôt sur le revenu, si votre enfant n'habite plus avec vous, vous perdez un abattement direct sur votre feuille de taxe d'habitation pour enfant à charge et votre taxe est recalculée en fonction de votre impôt sur le revenu qui va également augmenter (perte d'une part). Votre taxe pour l'année suivante sera calculée en fonction de votre impôt sur le revenu.

> **J'ai eu un enfant dans l'année. Ma taxe d'habitation va-t-elle baisser?**

Non, parce que le calcul de la taxe d'habitation est fait sur la base de la composition de la famille au 1^{er} janvier. Elle baissera l'année suivante.

> **J'ai plus de 60 ans, je ne suis pas imposable sur le revenu et je paie la taxe d'habitation, pourquoi ?**

Un de vos enfants ou votre concubin, dont le domicile est fixé à votre adresse, est imposable sur le revenu.

> **Comment connaître le calcul de la valeur locative ?**

Vous pouvez contacter les services des impôts qui peuvent vous fournir la fiche de calcul qui concerne votre habitation.



Bonne retraite « Gégé » !

Le 30 septembre dernier, les élus, l'ensemble du personnel communal ainsi que ses amis et anciens collègues étaient réunis pour souhaiter une bonne retraite à Gérard Bessonnet.

Gérard, dit « Gégé » a intégré la mairie en 1990, au service espaces verts. Par la suite, il est devenu agent polyvalent du secteur bâtiments des services techniques.

Comme l'a souligné Yves François, Gérard était « *toujours volontaire pour aider les services techniques, quels qu'ils soient, il illustrait parfaitement cette nécessité, au-delà des profils de postes et des compétences placées au bon poste, de travailler en équipe, d'accepter parfois cette complémentarité entre les services lorsque la charge de travail ou les priorités exigent de jeter rapidement des passerelles entre ceux-ci.* »



Gérard était très apprécié pour son état d'esprit, son sourire et ses petits jeux de mots. Il a reçu, des mains du Maire, la médaille de la commune de Pont Saint Martin.

LES ÉLUS à la rencontre des QUARTIERS et des VILLAGES



Lundi 21 novembre, le maire et les adjoints avaient donné rendez-vous aux habitants de la Bauche-Tue-Loup chez André Gernigon afin d'échanger sur les thèmes concernant le village. La réunion publique a été suivie par une trentaine de riverains et s'est révélée très constructive, riche en questions et en explications.

L'assainissement a été le thème principal de la soirée. Yannick Fétiveau, adjoint à l'environnement, et Jean-Yves Sureau, conseiller municipal, ont présenté et commenté un diaporama très complet, rappelant les résultats des diagnostics des installations autonomes effectués par la SAUR.

Ils ont détaillé les solutions avec les coûts chiffrés par SCE (Société de Conseil en Environnement) : raccordement à la Brosse, station de lagunage, diverses solutions d'assainissement individuel et groupé... Les habitants ont

été invités à prendre directement rendez-vous avec Yannick Fétiveau et Jean-Yves Sureau pour étudier individuellement la meilleure solution pour leur assainissement, eu égard au diagnostic de la SAUR. Des explications ont été données sur les factures d'eau et d'assainissement (pour les abonnés) et sur les projets communaux (nouvelle station d'épuration qui sera le double de l'actuelle, extension ou réhabilitation des réseaux) intégrant les diverses contraintes qui s'imposent à Pont Saint Martin.

La sécurité et la vitesse des véhicules transitant par le village ont été aussi l'objet d'échanges et de souhaits, comme l'étude du repositionnement du panneau "50 km/h", la pose de plots en plastique comme dans certains endroits sur la commune, la nécessaire taille de haies trop hautes bien gênantes pour appréhender les véhicules arrivant sur le village...

Daniel Machard, adjoint à la Voirie, a commenté les données résultant des contrôles de vitesse.

Suite à une question sur quelques situations d'implantations illicites, le maire a fait le point de toutes les procédures en cours, permettant ainsi à chacun de connaître les démarches effectuées après chaque constat, les procès-verbaux et les plaintes déposées par la mairie, les coûts importants que tout cela occasionne, chacun s'accordant à évoquer toutefois la longueur des procédures.

Après une synthèse des thèmes évoqués et des décisions prises, les présents ont partagé le verre de l'amitié apporté par les élus. D'autres rencontres ont eu lieu en décembre, cette fois-ci avec les habitants du Champ-siôme puis avec les habitants d'une partie de la Résidence du Haugard.

Le Domaine du Moulin récompensé



Pour sa quatrième année de participation au concours Agriculture et Paysage organisé par la chambre d'agriculture 44 et en partenariat avec le conseil général, le Domaine du Moulin a reçu le 1^{er} prix dans la catégorie viticulteurs.

Une belle récompense pour le travail effectué tout au long de l'année pour offrir un cadre d'accueil fleuri et convivial à la clientèle du Domaine du Moulin.

« La participation à ce concours permet de se remettre en cause et de chercher de nouvelles idées chaque année, c'est très stimulant et ce 1^{er} prix nous encourage d'autant plus à continuer » explique Imelda Figureau.

OUVERTURE d'un atelier de pâtisserie : Les Petites Mains Sucrées



Jusqu'ici assistante maternelle, Lorenza Jarnoux a souhaité allier sa passion de la pâtisserie et son métier en créant son entreprise d'atelier de pâtisserie : « Les Petites Mains Sucrées ». Auto-entrepreneuse, elle propose des ateliers tous les mercredis pour les enfants à partir du 11 janvier et un samedi par mois pour les adultes à partir du 7 janvier (préparation d'une galette des Rois).

L'objectif de ces ateliers est de faire découvrir aux enfants, et à leurs parents s'ils le souhaitent, des recettes simples et économiques, mais originales. Selon les époques de l'année (galette des rois, Pâques, Noël...), des thèmes pourront être choisis. Les recettes venues d'ailleurs permettront à chacun de découvrir de nouvelles saveurs.

Les ateliers sont ouverts aux enfants de 6 à 10 ans. Ils auront lieu au domicile de Lorenza Jarnoux. Néanmoins, sur simple demande, et à condition d'un nombre minimum de participants, un atelier pourra être proposé à votre domicile. Les enfants peuvent être déposés à partir de 14h pour un cours de pâtisserie de 14h30 à 16h30. L'idée étant que chacun puisse déguster sa pâtisserie au moment du goûter et en ramener un peu chez soi pour que tout le monde se régale !

L'inscription peut se faire à la séance, avec un maximum de 6 enfants par

séance. N'hésitez pas à contacter Les Petites Mains Sucrées pour plus de renseignements !

Infos utiles

Les Petites Mains Sucrées

Lorenza Jarnoux

65 rue de Nantes

Pont Saint Martin

06 64 50 13 95

lorenzajarnoux@live.fr

5 € la séance pour les enfants / 10 € pour les adultes

Début des ateliers : 7 janvier pour les adultes / 11 janvier pour les enfants



CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIÈGE COMMUNAUTAIRE



Le nouveau siège de la CCGL verra le jour l'année prochaine. Le bâtiment de 1 133 m² sera construit sur deux étages au bord de la 2x2 voies, à l'entrée du Parc d'Activités de Tournebride. Les bureaux des hôtels d'entreprises actuellement occupés par les agents retrouveront leur vocation première de pépinière d'entreprises.

Le permis de construire a été délivré le 11 juillet dernier et les travaux débuteront en cette fin d'année.

Afin de souscrire les marchés de travaux nécessaires à la construction de ce bâtiment et des aménagements extérieurs, une consultation d'entreprises a été lancée fin août. Sur les 21 lots que comptait la consultation, 19 ont été attribués pour un montant total de 1 208 307 € HT, 2 ont été déclarés infructueux.

PISCINE DE MONTBERT : PROJET DE RÉHABILITATION



Construite en 1971, la piscine de Montbert nécessite des travaux de réhabilitation en particulier pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Au vu du diagnostic technique et fonctionnel réalisé par M. Dupont, architecte et le bureau d'études Ethis, le conseil communautaire a décidé de lancer la réhabilitation de la piscine et la mise aux normes de son accessibilité. L'enveloppe financière de ces travaux a été fixée à 1 400 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée à M. Dupont et au cabinet Ethis pour un montant d'honoraires de 80 230 € HT.

SPANC : REVALORISATION DES TARIFS POUR 2012

Les tarifs à la charge des usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif, pour la part revenant à la Communauté de Communes de Grand Lieu, ont été institués par délibération du 24 juin 2008, lors de la création du SPANC puis revalorisés, chaque année sur la base de la revalorisation appliquée par la SAUR, délégataire du service, sur la part lui revenant.

À compter du 1^{er} janvier 2012, le conseil communautaire, a décidé de prévoir l'augmentation automatique de ces tarifs chaque année en fonction de la formule de révision appliquée par la SAUR. Ainsi pour 2012, ces tarifs seront revalorisés de 1,53% et fixés à :

Montant HT revenant à la CCGL

Installation neuve ou réhabilitation

contrôle de conception des ouvrages	16,55 €
contrôle d'implantation et de bonne exécution	16,55 €

Contre-visite de contrôle de bonne exécution

16,55 €

Contrôle périodique d'entretien et de bon fonctionnement

19,22 €

Contrôle de bon fonctionnement en vue d'une vente

16,55 €

GPS TOMTOM : MISE À JOUR DES CARTES DU TERRITOIRE



Le conseil communautaire a approuvé le projet de protocole gratuit à intervenir avec la société TomTom pour la mise à jour des données géographiques du territoire.

Une procédure va être mise en place pour que les communes remontent les informations (changements de dénomination de rues, nouvelles voies...) au service SIG de la CCGL qui transmettra ces données à la société pour la mise à jour des cartes du territoire.

PATRIMOINE EN PAYS

Offrir ou s'offrir un beau livre dans lequel les habitants parlent de leur Pays ; trouver une idée de séjour d'été où nos ados mettent la main à la pâte aux côtés des anciens du Pays ; découvrir au milieu des plumes d'oiseaux un habitant insolite du territoire ; participer aux Journées du Patrimoine : poussez la porte du Syndicat de Pays Grand-lieu, Machecoul, Logne !

Pourquoi aller chercher ailleurs quand, à nos portes, s'offrent les richesses d'un territoire ?

D'abord, pour prolonger Noël, vous achetez le livre « D'ici-là Retz ». Il compile tous les petits journaux D'ici-là qui, patiemment depuis 2007, ont recueilli les paroles des habitants du Pays sur des thèmes aussi variés que le théâtre, la maison, le sport, les déplacements, la rencontre amoureuse, les cueillettes, les énergies, les cuisines,

les jeux et jouets, les croyances légendes et sorcellerie, les naissances, les jardins, l'école, la mort, les foires et marchés, les kermesses, la vigne, les femmes.

Ensuite, votre adolescent de 16 ans se montre intéressé pour passer des vacances de loisirs mais en découvrant aussi les savoir-faire des anciens et des moins anciens, en travaillant de ses mains ? Des chantiers de jeunes bénévoles sont proposés sur le Pays, restauration écologique, construction restauration des murs en pierre sèche d'un château médiéval et autre...

Ce n'est pas fini, car vous plonger dans la vie d'Helmut Warzecha, c'est nous laisser vous raconter une histoire polonaise, faite d'amitiés, d'oiseaux extraordinaires, au bord d'un lac mystérieux.

Enfin, en septembre, les Journées du patrimoine sont l'occasion de présen-



ter le patrimoine tel qu'on le connaît, mais aussi l'autre, le caché. Présenter les pierres, mais aussi le regard que l'on porte sur elles... Deux solutions : vous avez vous-même quelque chose à montrer et dévoiler, expliquer, raconter, et vous rejoignez le groupe de travail dès janvier. Ou bien vous vous laissez porter le 3^e week-end de septembre par le programme du patrimoine du Pays que vous habitez...

- **HELMUT ET SES BESTIOLES à paraître le 3 février.** Présentation à 17h30, Bibliothèque André Malraux, à Saint Philbert de Grand Lieu.
- **COMPILATION DES D'ICI-LA RETZ paru en décembre.**
- **CHANTIERS DE JEUNES BÉNÉVOLES : été 2012** sur des communes du territoire du Pays (n'hésitez pas à nous contacter si vous avez un projet de chantier).
- **JOURNÉES DU PATRIMOINE : 3^e WE de septembre** (possibilité de participer à l'élaboration du programme en tant qu'individuel, association, institution, entreprise, ou de venir simplement découvrir).

Un seul numéro : 02 40 02 38 41
et tourisme@pays-gml.fr,
ou ma.ollo@pays-gml.fr



DE NOMBREUSES ACTIVITÉS proposées par le service jeunesse



- **Mercredi 4 janvier** : accueil préados le matin. Après-midi : jeux en tous genres (11-17 ans)
- **Samedi 7 janvier** : galette des rois intergénérationnelle. 14h-19h salle Saint Martin, préparation, jeux et dégustation
- **Mercredi 11 janvier** : accueil préados le matin. Après-midi : atelier manuel mosaïque (11-17 ans)
- **Samedi 14 janvier** : petit déjeuner thématique « À Pont Saint Martin, j'aimerais... » (11-17 ans). Rencontre et discussion autour des projets et des envies de jeunes. Les parents sont les bienvenus ! 10h-12h salle Saint Martin
- **Mercredi 18 janvier** : accueil préados le matin. Après-midi (14h, rendez-vous maison de l'enfance) : sportez vos mouffles (tennis ballon) (11-17 ans)
- **Samedi 21 janvier** : sortie bowling (11-17 ans). Inscriptions obligatoires, départ 14h devant la Maison de l'Enfance.
- **Mercredi 25 janvier** : accueil préados le matin / après-midi (14h salle

INSCRIPTION école maternelle Les Halbrans

Pour inscrire votre enfant né en 2009 à l'école maternelle des Halbrans pour la rentrée 2012-2013, vous pouvez passer à la Maison de l'Enfance dès le mois de janvier (inscription en mairie obligatoire- contact : **02 40 26 80 64**) puis prendre contact avec Thierry Bénateau, directeur de l'école maternelle au **02 40 32 70 80**.

Pour découvrir l'école et les services municipaux liés à la scolarisation de votre enfant, La porte ouverte de l'école maternelle, du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs aura lieu **le samedi 28 janvier de 9h30 à 12h**.

Saint Martin) : atelier expression corporelle (11-17 ans)

- **Samedi 28 janvier** : cook'n'lunch sur le marché (9h-14h). (11-17 ans)
- Inscriptions à la Maison de l'Enfance : 02 40 26 80 64**

ÉCOLE LES HALBRANS



Les 5, 6 et 7 octobre, les deux classes de CE1 de mesdames Robinet et Hélias, de l'école des Halbrans sont parties en classe de mer à Saint-Michel-Chef-Chef. Tous sont revenus enchantés de ce séjour dont le thème était « la mer : pays de l'imaginaire ».

LA MER : pays de l'imaginaire



À travers une approche sensorielle, les enfants ont découvert le milieu marin puis travaillé en expression écrite. Ils ont surtout expérimenté les joies et apprentissages de la vie collective.

Le projet a été financé par les parents, la mairie et le comité des fêtes. L'amicale laïque a payé le déplacement en car. La FCPE nous a aidé à animer le stand tenu lors du vide-grenier et continue à participer activement à la clôture financière de ce projet.



FCPE : faîtes des JEUX !



Venez vous amuser avec vos enfants le samedi 28 janvier à partir de 14h30 ! Des jeux pour les petits et les grands vous attendent et la FCPE offre une part de galette à tous les gourmands !

Rendez-vous dans la salle des fêtes !

PORTES OUVERTES

Le samedi 14 janvier, l'école Saint Joseph ouvre ses portes aux familles des enfants nés en 2009. Cette matinée portes ouvertes vous permettra de faire la connaissance de toute l'équipe enseignante, de visiter l'école et d'en comprendre le fonctionnement. Cette date marquera le début des inscriptions.

Organisation :

- **10h30** : Accueil des familles et des enfants en salle de motricité
- **10h40** : Groupe 1 : présentation du fonctionnement de l'école en salle de motricité
- **10h40** : Groupe 2 : visite des classes
- **11h10** : Groupe 2 : présentation du fonctionnement de l'école en salle de motricité
- **11h10** : Groupe 1 : visite des classes
- **11h30** : présentation des infrastructures G1 et G2

Si vous ne pouviez venir nous rencontrer lors de cette porte ouverte, n'hésitez pas à contacter M^{me} Mansire – directrice de l'établissement – qui se tient à votre disposition.

Ecole Saint Joseph

12 et 14, Rue des Combes

44860 Pont Saint Martin

02 40 26 80 44

Courriel : ecole.ptstmartin@wanadoo.fr

Enfance

JEUNESSE

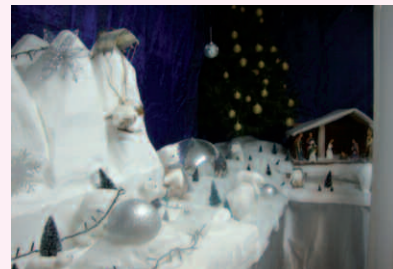
ÉCOLE SAINT JOSEPH

MARCHÉ de NOËL

Cette année encore, l'école Saint Joseph s'est parée de son plus beau manteau de fête pour accueillir un invité de marque : **le Père Noël**.



Dans ce décor féérique, les enfants ont pu lui adresser soit un simple petit mot pour les plus impressionnés, soit un rappel de dernière minute sur la liste de cadeaux tant attendus. Ce fut un marché de Noël empli de chaleur et de convivialité, instant d'échanges joyeux entre enfants, enseignants, parents et visiteurs d'un jour.



Un grand merci aux parents bénévoles sans qui cette aventure de Noël ne pourrait voir le jour.

Toute l'équipe enseignante s'associe à l'APEL et l'OGEC pour vous adresser ses vœux les plus chaleureux en cette nouvelle année.



Social EMPLOI

COLLECTE de la BANQUE ALIMENTAIRE du 25 et 26 novembre au Super U de Pont Saint Martin



Merci aux Martipontains pour leur générosité. Il a été récolté 2614 kg de denrées soit 51,54 % de plus que l'année

dernière. Les membres de la Banque Alimentaire ont été ravis de la qualité de cette collecte. Globalement, les résultats ont été meilleurs que l'année dernière. Merci également aux 27 bénévoles qui ont donné de leur temps. En effet, ils se sont succédé tout au long de ces deux journées en tenant parfois des permanences sur les deux journées.

Pour finir, un remerciement particulier à Monsieur et Madame Payet, gérants du magasin Super U pour leur accueil.

Association Domus

Nouvellement installée dans la cour de l'ancienne école Notre Dame, au 49 rue des Frères Rousseau à Saint Aignan, l'association Domus, qui aide les familles à travers l'entretien de leur cadre de vie et la garde de leurs enfants à domicile ainsi que les personnes âgées par un service d'aide à domicile et de portage de repas, vous accueille dans ses locaux du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Sur un simple appel au **02 40 26 40 72**, la responsable de votre secteur se rendra à votre domicile pour vous aider à évaluer la situation (nombre d'heures de ménage, commande de repas) et les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre. Elle vous remettra également le devis correspondant.

Vous avez un besoin, Domus vous propose des solutions.

N'hésitez pas à nous contacter.



À la Roselière, les BÉNÉVOLES participent au BIEN-ÊTRE DES RÉSIDENTS

L'intégration de bénévoles est un des moyens mis en place dans le cadre du projet de vie de la Roselière pour participer à la volonté de l'établissement de proposer bien-être et autonomie à chaque résident. Outre le fait de maintenir des liens avec le monde extérieur, les bénévoles apportent aussi une aide physique et morale aux personnes âgées, leur permettant de rompre l'isolement et ne se substituent en aucun cas au personnel de la maison de retraite.

À ce jour, la Roselière peut compter sur les interventions de 30 bénévoles (auxquels s'ajoutent les 15 membres du conseil d'administration) dans divers domaines : l'encadrement d'activités comme le loto, le chant choral, les travaux manuels, la revue de presse et l'activité pastorale, ou l'entretien du cadre de vie avec le jardinage, le bois pour la cheminée et l'installation des structures pour la fête de l'établissement. Afin de clarifier les rôles de chacun et de permettre à chaque bénévole de se sentir reconnu dans ses interventions, l'établissement a décidé de mettre en place une charte du bénévolat qui a été présentée le 18 novembre par la directrice, Anne Madinier : une rencontre conviviale qui a permis aux béné-



voles intervenant dans des domaines et créneaux horaires différents de faire plus ample connaissance.

En complément des interventions existantes, l'équipe de la Roselière et les résidents se réjouiraient d'accueillir de nouveaux bénévoles pour s'occuper, par exemple, de la bibliothèque de l'établissement, accompagner les sorties, jouer à des jeux de société avec les résidents, les accompagner en promenade dans le lotissement ou simplement rendre visite aux personnes qui sont seules. L'engagement en tant que bénévoles à la Roselière peut être à des rythmes différents : de quelques demi-journées par an à des interventions hebdomadaires. Si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la direction.



Santé PUBLIQUE

DON du SANG

En ce début de nouvelle année, l'association pour le don de sang bénévole tient à vous rappeler les 6 piliers

de la Règle de Bonne Conduite en matière de don. « **Le Bénévolat, l'Anonymat, le Non Profit, le Volontariat, la Qualité, la Sécurité** »

Le bénévolat : don gratuit, non rémunéré sans espoir d'une rétribution d'aucune sorte (argent, congé, compensation en nature...)

L'anonymat : seul l'Etablissement Français du Sang connaît l'identité du donneur et les données le concernant. Ainsi, le donneur ne connaissant pas le receveur, il ne peut lui réclamer une compensation.

Le non profit : interdit les bénéfices tirés de la commercialisation des produits dérivés du don.

Le volontariat : permet au donneur d'agir librement et sans contrainte d'aucune sorte. C'est alors par pur altruisme et solidarité que le donneur agit.

La qualité : celle-ci est assurée par l'AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé).

• **Qualité pour le receveur** par les nombreux et systématiques examens biologiques effectués sur tous les dons.

• **Qualité pour le donneur** par l'utilisation de kits de prélèvement à usage unique en milieu stérile et protégé.

La sécurité : ce principe est basé sur l'idée généreuse, philanthropique et juste que chacun, quelque soit sa condition sociale, doit avoir accès

naturellement et librement au don si le besoin se fait sentir. Sous réserve seule de compatibilité biologique.

• **Sécurité du receveur** quand l'absence de rémunération et la volonté de faire le bien instaurent un climat de confiance lors de l'entretien pré don.

• **Sécurité du donneur** qui pourrait être tenté de dissimuler ou de minimiser des problèmes de santé préjudiciables à sa propre sécurité à seule fin d'obtenir une somme d'argent.

Le Conseil d'Administration de l'association pour le don de sang bénévole de Pont Saint Martin vous offre ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, et compte sur votre présence lors des prochaines collectes.

Prochain don le 30 janvier
salle Gatien
de 16h30 à 19h30.



Sylvie Marie

Retour sur le FESTIVAL PHOTO et la FOIRE PHOTO des 11, 12, 13 novembre

Nous tenons encore une fois à remercier l'ensemble de nos visiteurs pour ce grand week-end photo de novembre. Rappelons que l'ensemble des adhérents du photo-club s'est mobilisé à tous les niveaux de manière exceptionnelle pour offrir une telle manifestation. Le week-end était dédié à la photo et c'est avec plaisir que nous avons offert à Jean-Yves Morvan et à Gaëlle Cosnard (bulletins tirés au sort) deux images grand format qui leur ont été remises au photo-club début décembre.

Par ailleurs, voici le palmarès des votes du public sur un total d'environ 700 bulletins déposés dans l'urne :

Meilleure photo Noir et Blanc (contre-jour)

- 1 - n° 135 : Loïc Poidevin
- 2 - n° 118 : Sylvie Marie
- 3 - n° 129 : Sylvie Marie

Meilleure série Noir et Blanc (contre-jour)

- 1 - Évasion secrète : Sylvie Marie
- 2 - Errance matinale : Loïc Poidevin
- 3 - L'œil de la rivière : Nadine Leparoux

Meilleure photo couleur

- 1 - n° 7 : Portrait Madagascar : Loïc Poidevin
- 2 - n° 1 : Panorama de la brèche de Roland : Claude Chauvet
- 3 - n° 70 : Macareux : Yvan Gerbaud



Le Macareux, Yvan Gerbaud

D'ores et déjà, à noter aussi dans vos agendas notre prochain rendez-vous d'exposition les 3 et 4 mars et 10 et 11 mars à la salle du Vieux Pressoir, sur le thème du "marais poitevin".

Le photo-club est heureux de vous souhaiter une excellente année 2012 riche en belles et splendides images.

Contact Photo Club : 06 81 88 22 79



Loïc Poidevin

Assemblée générale de l'UNC

Le bureau de l'association de l'Union Nationale des Combattants de Pont Saint Martin invite l'ensemble des adhérents, adhérentes et sympathisants à assister à l'Assemblée Générale annuelle qui aura lieu le jeudi 26 janvier à 17h, salle Saint Martin.

Sont également invitées toutes les personnes ayant été sous les drapeaux (Résistants, Soldats de France/service militaire, OPEX/Opérations sur les différents sols étrangers) pour connaître leurs droits.

Elles pourront également s'informer du fonctionnement ainsi que du but de l'association tant sur le plan local, départemental, national ainsi que sur ses différentes activités. Elles seront accueillies cordialement et avec plaisir. Le verre de l'amitié clôturera cette réunion accompagné de la galette traditionnelle à cette période de l'année. Nous comptons sur votre présence.

Concours de belote

Le conseil paroissial organise, comme tous les ans, son concours de belote le vendredi 20 janvier à la salle des fêtes. Ouverture à 14h.

CONCERTS DE NOËL des Martin Chanteurs



Les Martin Chanteurs répètent tous les lundis, salle Détente et Harmonie

La chorale des Martin Chanteurs, associée au chœur « Voc-tambules » d'Orvault se produira en janvier pour deux concerts de Noël, associant chants Gospel, Renaissance et orthodoxe russe.

Ces concerts auront lieu :

- **Le samedi 14 janvier à 20h30 en l'église de Pont Saint Martin**
- **Le jeudi 19 janvier à 20h30 en l'église de Couëron**

Nous vous espérons nombreux à venir nous écouter, et souhaitons vous faire partager un grand moment de plaisir musical, sous le signe de Noël.

Une Martipontaine au festival de Poupet ?

Les membres de l'Association la Pulse à Sons sont en pleine effervescence ! **ML Nko**, la chanteuse martipontaine qu'ils soutiennent depuis presque trois ans, **figure parmi les 20 pré-sélectionnés pour le tremplin musical de Poupet en Vendée.**

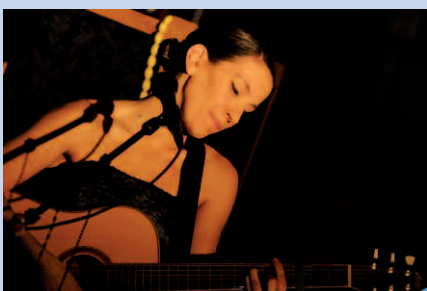
Aujourd'hui, nous sollicitons le soutien des Martipontains...

Du **2 janvier 12h** au **31 janvier 12h**, chacun peut **voter sur :**

<http://www.festival-poupet.com/> pour faire figurer cette artiste parmi les 4 premiers du classement et lui permettre d'accéder à l'étape suivante : un concert devant un jury de professionnels des musiques actuelles. L'artiste finalement choisi(e) par ce jury aura l'opportunité de se produire sur scène au festival de Poupet.

Si vous souhaitez (re)découvrir les musiques d'ML Nko, soyez les bienvenus sur www.myspace.com/mlnko

Et on vous dit : Merci !



Sports **ET LOISIRS**

JOYEUX SAINT MARTIN



Bonne année et bonne santé à tous pour 2012

Le 16 novembre, notre repas des adhérents, au château de la Pigossière, a réuni quelques 130 personnes, autour d'un menu savoureux à souhait. Nous remercions M. et M^{me} de Lambilly de leur accueil, ainsi que le cuisinier et le maître d'hôtel pour leur savoir-faire. Nous vous donnerons ultérieurement des précisions sur le concours de belote et le concert pour le Téléthon qui se sont déroulés en décembre.

Pour le spectacle de Bonne Garde, en février-mars, nous vous demandons de vous inscrire, pour le **5 janvier** dernier délai afin que nous puissions faire les réservations dès le jour de l'ouverture.

Vendredi 10 février : concours de belote, salle des Fêtes.
Début des enregistrements : 14h,
début du concours : 14h30.
Un lot à chaque participant.

Nos programmes de l'année 2012 vous seront remis lors de l'assemblée générale **le jeudi 19 janvier, à 14h, à la salle des fêtes.**

Pour le cas où n'en auriez pas reçu, n'hésitez pas à nous en réclamer. Nous tenons également ces programmes à la disposition de personnes non adhérentes qui seraient intéressées par nos activités.



Association Les Mains dans la Terre, le Nez en l'air : PROGRAMME

- **Avril** : Ateliers verts pour des écoliers de la commune à l'occasion de la semaine de l'environnement (sous réserve)
- **Dimanche 13 mai** : Troc Plantes
- En outre, sous réserve de la disponibilité d'un intervenant spécialiste, nous souhaitons proposer des cours d'herboristerie, de cuisine et sorties botaniques sur la commune.
- Toute l'année, en accord avec la mairie, nous entretenons le jardin pédagogique des Prés Moreau.

Avis donc à ceux qui aiment jardiner et parler de jardin et de plantes dans la convivialité ou qui souhaiteraient animer des ateliers « verts » auprès des enfants des écoles de la commune.
Adhésion à l'association : 5 €



Contact :
mainsdanslaterre@laposte.net
ou **02 40 78 77 64**

Le bureau :
Président : Laurent Burneau
Trésorière : Béatrice Truchi
Secrétaire : Marie-Charlotte Bretonnière
Secrétaire adjointe : Nancy Toullec



L'Union Sportive vous présente SES MEILLEURS VŒUX !

Le Comité d'administration de l'Union Sportive Pont Saint Martin, souhaite à l'ensemble de ses adhérents ainsi qu'à leurs familles, une excellente année 2012 !

Les membres du Conseil d'Administration :

- **Président** :
Gérard Padiou (USP Basket)
- **Vice-Président** :
Philippe Plantive (USP Volley)
- **Secrétaire général** :
Michel Barré (USP Marchipontains)
- **Secrétaire-adjointe** :
Viviane Menut (USP Gym Santé Loisirs)
- **Trésorière** :
Dominique Godard (USP Basket)
- **Trésorière-adjointe** :
Nathalie Thomas (USP Football)

BÉBÉS NAGEURS au Grand 9

L'association "Les Barboteurs" accueille les parents et leurs enfants de 6 mois à 6 ans, le samedi matin, entre 8h45 à 12h à la piscine de Saint Philbert.
Il reste des places : vous pouvez vous renseigner sur le site www.barboteurs.fr ou en contactant la secrétaire Laëtitia Daheron au **02 51 47 90 15**.



USP BASKET

Reprise des championnats Jeunes et Seniors

Rendez-vous les 7 et 8 janvier

Matches Seniors à domicile :

■ Samedi 7 janvier

Seniors 2 Filles – Legé, 20h30

■ Dimanche 15 janvier

Seniors 1 Filles – Pleyber Christ (29), 15h30

Seniors 2 Filles – Basse Indre, 17h30

■ Dimanche 22 janvier

Seniors 1 Masculins – Mouchamps (85), 15h30

Seniors 2 Masculins – Treillières, 17h30

■ Samedi 28 janvier

Seniors 2 Filles – Ouche Dinier, 20h30

Correspondant :

Dominique Godard

44 rue du Pays de Retz – 44860 Pont Saint Martin

Tél. : 02 40 32 73 43 à partir de 19 heures

Godarddominique@wanadoo.fr



UN FOOTBALL OFFENSIF à Pont Saint Martin !

Ce samedi 12 novembre, le club s'est vu remettre, au Crédit Agricole de Pont Saint Martin, la dotation pour sa troisième place au classement du Mosaic Foot Challenge pour la saison 2011-2012.

Ce challenge, organisé par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique-Vendée et le district de football de Loire Atlantique récompense les trois clubs du district les plus offensifs, dans le respect des règles du fair-play, participant aux compétitions officielles dans les catégories U13, U15, U17, U19 et Seniors.

Cette dotation a été remise par M. Martin, président du district de Loire-Atlantique et par M. De Lima, responsable de l'agence Crédit Agricole de Pont Saint Martin, en présence de plusieurs licenciés et membres du bureau.

Bravo à nos buteurs et à nos éducateurs !

Les rendez-vous de janvier au stade municipal :

Seniors A : match à 15h

Dimanche 15 : Murs Erigné A

Seniors B : match à 15h

Dimanche 22 : Nantes Metallo C

Dimanche 29 : AEPR Rezé B

Seniors C : match à 13h

Dimanche 22 : FC Estuaire B

Dimanche 29 : Machecoul ASR D

Loisirs Lundi : match à 21h

Lundi 23 : Les Sorinières

Loisirs Vendredi : match à 21h

Vendredi 20 : Château Thébaud 1

Vétérans : match à 21h

Vendredi 13: Bouaye

Vendredi 27: St Mars Coutais

Pour le calendrier des jeunes, rendez-vous sur le site de l'USP.

Retrouvez sur notre site les résultats de tous ces matchs

<http://www.uspfoot.free.fr>

L'USP Football vous souhaite une excellente année 2012.

N'oubliez pas le tournoi de belote le dimanche 15 janvier, 14h, salle des fêtes.





Les MARCHIPONTAINS souhaitent une AGRÉABLE ANNÉE 2012...

... à tous ses adhérents ainsi qu'à leurs familles.

Avec près de 80 licenciés, le bilan à la mi-saison est encourageant. En quelques mots, le mercredi matin reste le créneau fort de la semaine avec une participation de 25 à 30 personnes.

La sortie zen du jeudi après-midi a doublé par rapport à l'année dernière et, le week-end, la souplesse proposée d'une sortie le samedi après-midi ou le dimanche matin, au choix des

participants en fonction de leur disponibilité, est fort appréciée de tous.

Encore une hésitation ? Alors venez faire un essai. L'adhésion est possible en cours de saison.

À noter dès à présent sur vos agendas :

- **Vœux – Galette des Rois le dimanche 15 janvier à 17h salle Saint Martin.**
- **La seconde édition de la semi-nocturne aura lieu le 8 septembre**

avec quelques nouveautés que nous vous dévoilerons dans les prochains mois.

Contact :

Michel Barré au **02 40 02 11 92**

Visitez le site internet de l'Union Sportive Pont Saint Martin Randonnée : <http://usp.marchipontains.free.fr/>



USP TENNIS DE TABLE

Commençons cette nouvelle année par effectuer un bilan de l'année 2011 qui fut enrichissante sur le plan sportif.

- Au niveau de la qualité, qui a vu des juniors émerger, des jeunes progresser et atteindre des places intéressantes lors de compétitions individuelles mais également au niveau équipes : les juniors sont champions départementaux, l'équipe première pour une deuxième accession en deux ans à la pré-nationale a fait valoir de beaux arguments. Plusieurs équipes devraient monter en première phase (résultats connus mi-décembre) ou en fin de saison.
- Au niveau de l'effectif : nous avons plusieurs benjamins, poussins qui nous ont rejoints, grâce au travail de l'entraîneur avec les écoles, financé par la municipalité. Nous dépassons pour la première fois une centaine de joueurs.

Enfin, nous profitons de la baie vitrée salle Gatien qui nous offre un plus grand confort lors des compétitions, d'un nouveau maillot et du nouveau look du site internet refait par Florent et Damien.

De beaux projets vont encore voir le jour en 2012.

À noter que l'assemblée générale du comité départemental se déroulera le 8 juin, salle Gatien.

N'hésitez pas à consulter le site <http://usptt.free.fr/> pour toute information sur les événements à venir et surtout à ouvrir la porte de la salle un dimanche de championnat.

Nous remercions et adressons nos meilleurs vœux à nos sponsors, à nos supporters ainsi qu'aux familles des joueurs qui contribuent à la réussite du Tennis de Table à Pont Saint Martin.



L'équipe première ayant évolué en pré nationale en première phase (de gauche à droite)

En haut : Yann, Nicolas J, Thierry

En bas : Florent, David, Nicolas N (capitaine)

Divers

Centre de soins infirmiers

Les bénévoles et les salariées de l'association du centre de soins infirmiers Bouaye - Les Sorinières vous souhaitent une bonne année 2012.

Paroisse

La Paroisse de Pont Saint Martin recherche un ou une catéchiste à partir de janvier 2012, un lundi sur deux de 10h45 à 12h. Vous pouvez prendre contact auprès de la maison paroissiale au **02 40 26 80 29** (aucune formation particulière n'est nécessaire).

Libre EXPRESSION



VŒUX de PONT SAINT MARTIN AVANCE !

Les élus de l'opposition et l'association Pont Saint Martin avance! invitent tous les Martipontains à la présentation des vœux pour l'année 2012, le samedi 21 janvier, salle des Fêtes, à 11h.

Ce sera l'occasion pour les élus d'effectuer un retour sur l'année écoulée, de présenter leur travail et d'aborder les projets pour 2012.

Ce sera également l'occasion de rencontrer des élus départementaux, régionaux et nationaux.

Le pot de l'amitié et la galette clôtureront cette cérémonie.

Les élus et l'association PSMA

Dès vos projets et avant tous travaux en domaine public ou privé,
Ayez le bon réflexe ! www.protys.fr



Des canalisations enterrées acheminent le gaz naturel haute pression

Des bornes ou balises jaunes vous signalent leur proximité



Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous consulter

Maîtres d'ouvrage, Particuliers, Exploitants agricoles

Pour tout projet,

- Plantation d'arbres ou dessouchage.
- Mise en place de piquets, pieux, poteaux.
- Modification du profil du terrain: sous-solage, remblai; décaissement, stockage de matériaux...
- Tranchée, drainage, curage de fossés...
- Construction de tout type: muret, bâtiment...
- Voie de circulation.
- ...

Attention :

- Les bornes ne sont pas toujours situées à l'aplomb de la conduite.
- Entre deux bornes, la canalisation peut présenter une courbe.
- La profondeur des canalisations est variable.
- Une servitude fixe les dispositions à respecter à proximité des ouvrages de transport de gaz naturel.

Un seul réflexe !

- Informez-vous en mairie sur la présence éventuelle d'ouvrages de transport de gaz naturel à proximité des travaux prévus.
- Dans le cas où vous êtes concernés, envoyez-nous une "Demande de Renseignements" (joindre un plan de situation précis).

Entreprises

- Votre donneur d'ordre vous a précisé que les travaux concernaient un ouvrage de transport de gaz naturel ou bien il ne vous a pas donné d'information à ce sujet. Dans ces cas, adressez nous une "Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux".

Région Centre Atlantique
Centre de Traitement DR/DICT/projet Nantes
Roche Maurice BP 12417
44024 Nantes cedex 1

N° Vert 0 800 02 29 81



PONT SAINT MARTIN AVANCE !

Vendredi 3 février 2012

Salle Saint-Martin

20 h 30

CIRCULATION

- éviter les bouchons dans le bourg, possible ou pas ?
- sens unique, possible ou pas ?

Rendez
VOUS
citoyen



DEPLACEMENTS DOUX

- se déplacer à pied ou à vélo en toute sécurité, possible ou pas ?

Ouvert à tous

TRANSPORTS

- transports en commun : améliorations possibles ou pas ?

Venez débattre avec nous !



HÔTEL DE VILLE

Rue de la Mairie - 44860 PONT SAINT MARTIN
Tél : 02 40 26 80 23 - Fax : 02 40 32 77 51
E-mail : contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Horaires :

- Le lundi, mercredi, jeudi : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h
- Mardi : de 8h45 à 12h15
(Fermé au public le mardi après-midi)
- Vendredi : de 8h45 à 16h15
- Samedi : de 9h à 12h (état civil uniquement)

■ Permanence à la mairie au service urbanisme :

» CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique)
M^{me} FAVRY mercredi 18 janvier de 16h à 17h30

■ Permanences au Centre médico-social « Espace New Forest » 35 rue de Nantes :

» P.M.I. (Protection Maternelle Infantile)
Permanence les mardis 10 et 24 janvier le matin et les jeudis 12 et 26 janvier l'après-midi sur rendez-vous au 02 40 78 70 25

» Centre de soins infirmiers : du lundi au vendredi de 13h15 à 13h45 au 02 40 26 83 88

» Consultation enfants PMI (avec un médecin) :
Les jeudis 12 et 26 janvier, sur rendez-vous

» Assistantes Sociales : sur RDV, au 02 40 78 70 25

La mairie étant fermée le mardi après-midi, vous pouvez néanmoins contacter en cas d'urgence et durant toute la semaine, les services suivants :

SERVICES	LIGNE DIRECTE	HORAIRES
Services techniques	02 40 26 89 40	toute la journée
Secrétariat direction générale	02 40 26 89 46	
Communication et vie associative	02 40 26 87 33	
Etat civil	02 40 26 87 32	
Gestion des salles	02 40 26 89 43	
Enfance jeunesse	02 40 26 80 64	matin uniquement
Urbanisme	02 40 26 87 34	
Aide sociale	02 40 26 87 27	

■ Autres permanences :

» CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) uniquement le matin
Parc d'Activités de Tournebride – La Chevrolière
Siège social : 02 40 36 06 42
Sur rendez-vous au 06 25 07 00 62

» Conciliateur de Justice

Les vendredis 6 et 20 janvier de 9h à 12h sur rendez-vous au 02 51 70 55 55 – M. GUNEAU
Mairie de Bouaye – Salle des permanences

PERMANENCE SÉCURITÉ ÉLUS

En cas d'urgence ou d'accident, appeler l'élu de permanence au 06 84 62 30 98.

NB : pour tout problème de voisinage ou nuisance sonore, contacter la gendarmerie : dans la journée au 02 40 65 41 17, après 20h et le week end, faire le 17.

Agenda

JANVIER

» Samedi 7

GALETTE DES ROIS INTERGÉNÉRATIONNELLE

(service jeunesse)

Salle Saint Martin, de 14h à 19h

» Vendredi 13

• CONCOURS DE BELOTE

Organisé par le Joyeux Saint Martin

Salle des fêtes, 14h

• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU COMITÉ DES FÊTES

Salle Saint Martin, 19h30

» Samedi 14

• PORTES OUVERTES

École Saint Joseph, de 10h30 à 12h

• CONCERT DE NOËL

DES MARTIN CHANTEURS

Église, 20h30

» Dimanche 15

• CONCOURS DE BELOTE

Organisé de l'USP Football

Salle des fêtes, 14h

• GALETTE DES ROIS

DE L'USP MARCHIPONTAINS

Salle Saint Martin, 17h

» Mercredi 18

HEURE DU CONTE

À partir de 4 ans, sur inscription

Bibliothèque municipale,

de 16h15 à 16h45

» Jeudi 19

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JOYEUX SAINT

MARTIN

Salle des fêtes, 14h

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Vendredi 6

Salle Gatien, 19h30



» Vendredi 20

• CONCOURS DE BELOTE

Organisé par le Conseil économique et paroissial

Salle des fêtes, 14h

• VŒUX DE L'AREJ

Salle Saint Martin, 19h

» Mercredi 25

GALETTE DES ROIS DE PAUSE CAFÉ

Salle des fêtes, 14h

» Jeudi 26

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNC

Salle Saint Martin, 17h

» Samedi 28

• PORTES OUVERTES

de l'école maternelle, du restaurant scolaire,

de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs

De 9h30 à 12h

• APRÈS MIDI JEUX ET GALETTE

Organisé par la FCPE

Salle des fêtes, 14h30

» Lundi 30

DON DU SANG

Salle Gatien, de 16h30 à 19h30

SERVICE de GARDE du SAMEDI SOIR au LUNDI MATIN

JANVIER 2012 - Allo santé

■ **Médecins** : Les cabinets médicaux sont fermés la nuit de 20h à 8h, le samedi de 13h à 20h, les dimanches et jours fériés de 8h à 20h. **Contactez le 15** qui vous dirigera soit **vers le CAPS** à Bouaye, soit aux Urgences de Nantes.

■ **Pharmaciens** : Les pharmaciens sont de permanence du samedi soir 20h au lundi matin 8h. **Les gardes sont affichées sur les portes des pharmacies.**

■ **Ambulances** : En cas d'urgence, appelez le **15**

■ Centre de soins Infirmiers :

Pont Saint Martin - **02 40 26 83 88**

DATE	INFIRMIÈRES LIBÉRALES
01/01	FOUCHER Chantal : 02 40 31 00 12
08/01	FAOUAID Christine : 02 40 26 81 08
15/01	FOUCHER Chantal : 02 40 31 00 12
22/01	FAOUAID Christine : 02 40 26 81 08
29/01	FOUCHER Chantal : 02 40 31 00 12

Les gardes sont susceptibles d'être modifiées au dernier moment